



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité du développement urbain, du logement  
et de l'aménagement du territoire****Quatre-vingt-troisième session**

Genève, 4 et 5 avril 2022 (première partie)

Saint-Marin, 3-6 octobre 2022 (deuxième partie)

Point 9-19 de l'ordre du jour provisoire

**Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour 2021 et 2022****Activités du Comité du développement urbain,  
du logement et de l'aménagement du territoire  
depuis sa quatre-vingt-deuxième session****Note du secrétariat***Résumé*

On trouvera dans le présent document des renseignements sur les activités menées par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session, tenue en octobre 2021, ainsi qu'une liste des activités proposées pour 2023.

Le Comité est invité à prendre note des informations relatives aux activités menées. Il est aussi invité à approuver, sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants, la liste des activités proposées pour 2023 qui sont nécessaires à l'exécution du programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population ».



## I. Mise en œuvre des programmes de travail depuis la quatre-vingt-deuxième session

1. En 2021 et 2022, le Comité a continué à appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), de la Charte de Genève sur le logement durable, de la Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain et d'un plan d'action intitulé « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 »<sup>1</sup>. Les activités menées sont décrites ci-après.

### A. Logement abordable, accessible et sain pour les femmes et les jeunes

#### 1. Étude « #Housing2030 portant – Amélioration de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE »

2. L'étude « #Housing2030 : élaboration de politiques efficaces en faveur de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE », a été menée par la CEE, Housing Europe et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et publiée en 2021. Elle traite des quatre sujets suivants : a) la gouvernance et la réglementation du logement ; b) l'accès au financement et à l'aide financière ; c) l'accès aux terrains pour la construction de logements et la disponibilité de ces terrains ; d) la construction et la rénovation de logements climatiquement neutres. Elle aborde aussi les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le secteur du logement et met en évidence de bonnes pratiques propres à améliorer l'accessibilité économique et la durabilité du logement.

3. Les objectifs de l'étude sont les suivants : a) analyser les difficultés liées à l'accessibilité économique du logement et les mesures mises en place dans la région de la CEE pour y remédier ; b) faciliter l'échange et la diffusion de bonnes pratiques sur l'amélioration de l'accessibilité économique du logement entre les pays et villes de la région de la CEE ; c) recenser les besoins des décideurs pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de promotion de l'accessibilité économique du logement.

#### *Effets/résultats des activités et diffusion des résultats*

4. Les travaux consacrés à l'étude #Housing2030 ont eu les effets suivants :

- a) Mise au jour des défis communs auxquels sont confrontées les autorités locales et nationales de la région de la CEE en matière d'accessibilité économique du logement ;
- b) Meilleure compréhension, par les autorités locales et nationales de la région de la CEE, des pratiques optimales et des politiques efficaces visant à garantir l'accessibilité économique du logement.

5. Les activités ci-après ont été menées en vue de l'examen de l'étude :

- a) Manifestation parallèle à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP26) de 2021 sur le thème « Décarboniser le parc de logements de manière inclusive et abordable » (Glasgow, 4 novembre 2021) ;
- b) Manifestation organisée dans le cadre du Forum européen du logement « #Housing2030 – Il est temps de penser à agir différemment. Comment combiner les politiques énergétiques et sociales pour lutter contre la pauvreté énergétique en Europe centrale et orientale » (Bruxelles, 18 novembre 2021) ;
- c) Présentation de l'initiative #Housing2030 lors du Forum de Barcelone sur le logement et la rénovation (Barcelone, 24 novembre 2021) ;

<sup>1</sup> Pour des informations détaillées sur les réunions et les publications, prière de consulter le site Web <https://unece.org/housing>.

d) « #Housing2030 : politiques efficaces en faveur d'un logement abordable dans la région de la CEE », manifestation parallèle au deuxième Forum des maires (Genève, 6 avril 2022) ;

e) « H22 City Expo » : dialogue d'experts éminents sur les villes intelligentes, durables et inclusives (Helsingborg, 31 mai-1<sup>er</sup> juin 2022) ;

f) Manifestation parallèle au Festival international du logement « Logement climatiquement neutre – Décarboniser le parc de logements de manière inclusive et abordable » (Helsinki, 15 juin 2022) ;

g) Manifestations parallèles au Forum urbain mondial « Financement innovant des villes », « Logement abordable, adéquat et climatiquement neutre » et « Politiques urbaines nationales » (Katowice, 27-30 juin 2022).

6. Les outils de diffusion suivants ont été utilisés pour promouvoir les travaux sur le logement : série de podcasts « #Housing2030 : se sentir chez soi dans son logement »<sup>2</sup>, site Web de #Housing2030 (housing2030.org) et plateformes de médias sociaux de la CEE, d'ONU-Habitat et de Housing Europe.

## 2. Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et les foyers

7. Le projet de plan d'action régional a été approuvé par la réunion ministérielle de la CEE sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire (Genève, 6 et 7 octobre 2021) et a été publié avec des croquis illustratifs de l'architecte de renom Norman Foster (ECE/HBP/215).

8. Le plan d'action régional propose une approche intégrée et équilibrée pour soutenir les efforts de développement locaux et nationaux jusqu'en 2030 dans deux domaines d'action interdépendants : d'une part, les villes, les quartiers, les foyers et la vie rurale et, d'autre part, les logements et foyers durables. Il énonce des principes directeurs, des objectifs, des actions claires et concises permettant de construire des villes plus résilientes, inclusives et durables centrées sur les personnes dans la région de la CEE, avec des logements abordables, accessibles et climatiquement neutres.

### *Effets/résultats des activités et diffusion des résultats*

9. Les travaux consacrés à l'étude #Housing2030 ont eu les effets suivants sur le plan d'action régional :

a) Sensibilisation accrue des autorités locales et nationales de la région de la CEE au plan d'action régional ;

b) Recensement des principales priorités et besoins en capacités des autorités locales et nationales de la région de la CEE pour la mise en œuvre du plan d'action régional.

10. Les activités ci-après ont été menées en vue de l'examen du plan d'action régional :

a) « Housing2030 : politiques efficaces en faveur d'un logement abordable dans la région de la CEE », manifestation parallèle au deuxième Forum des maires (Genève, 6 avril 2022) ;

b) « H22 City Expo » : dialogue d'experts éminents sur les villes intelligentes, durables et inclusives (Helsingborg, 31 mai-1<sup>er</sup> juin 2022) ;

c) Manifestation parallèle au Festival international du logement « Logement climatiquement neutre – Décarboniser le parc de logements de manière inclusive et abordable » (Helsinki, 15 juin 2022) ;

<sup>2</sup> <https://www.housing2030.org/podcasts>.

d) Manifestations parallèles au Forum urbain mondial « Financement innovant des villes », « Logement abordable, adéquat et climatiquement neutre » et « Politiques urbaines nationales » (Katowice, 27-30 juin 2022).

11. Les outils de diffusion suivants ont été utilisés pour promouvoir les travaux sur le plan d'action régional : site Web du plan d'action régional ([unece.org/housing/regional-action-plan-2030](https://unece.org/housing/regional-action-plan-2030)) ; vidéos, podcasts, communiqués de presse et plateformes de médias sociaux de la CEE.

## **B. Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité**

12. Le secrétariat a appuyé la mise en œuvre des accords et protocoles des Nations Unies et des accords et protocoles internationaux ayant un rapport direct avec le logement, l'aménagement du territoire et le développement urbain, notamment l'Accord de Paris sur le climat, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Initiative Local2030. À cet effet, il a organisé les manifestations suivantes :

a) Petit-déjeuner des maires sur le thème du climat et manifestation parallèle consacrée à la décarbonisation du parc de logements lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP26) (Glasgow, 31 octobre-12 décembre 2021) ;

b) Manifestations parallèles au deuxième Forum des maires (Genève 4-6 avril 2022) ;

c) Table ronde consacrée au renforcement du rôle des urbanistes et des autorités locales et nationales dans l'appropriation au niveau local et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et organisée dans le cadre de la réunion de haut niveau sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes qui a été convoquée par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies (New York, 28 avril 2022) ;

d) Manifestations parallèles à l'édition 2020 du Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE (Genève, 6-8 octobre 2022) ;

e) Initiative « Unité d'action des Nations Unies » et autres manifestations parallèles et activités de travail en réseau menées en parallèle au onzième Forum urbain mondial, consacré au thème « Transformer nos villes pour un meilleur avenir urbain », (Katowice, 26-30 juin 2022) ;

f) Participation active à l'initiative « Rendre les villes résilientes à l'horizon 2030 ». Le secrétariat a participé à des réunions de coordination périodiques avec d'autres agences des Nations Unies pour promouvoir la résilience des villes en Europe de l'Est et du Sud-Est et en Asie centrale ;

g) Participation active à l'initiative Local2030 coordonnée par le Programme des Nations Unies pour le développement et ONU-Habitat.

## **C. Mesures de riposte prises par les villes face à la pandémie de COVID-19 et renforcement de la résilience économique urbaine**

13. Lors de sa quatre-vingt-deuxième session tenue en 2021, le Comité « a accueilli favorablement les travaux menés par le secrétariat pour appuyer les mesures de riposte prises par les villes face à la pandémie de COVID-19 et pour renforcer la résilience économique urbaine » (ECE/HBP/208, par. 25). Comme suite à la demande du Comité et sous la supervision du Bureau du Comité, le secrétariat a lancé des activités destinées à aider les villes à se relever de la pandémie et à renforcer davantage la résilience de leur économie et de leur société.

## 1. **Projet « Redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE »**

14. Le projet visait à renforcer la capacité des autorités nationales et locales des pays de la CEE à répondre aux besoins des groupes de population les plus vulnérables vivant dans des établissements informels. Il a été mis en œuvre en 2020 et 2021 grâce aux fonds du programme ordinaire de coopération technique de la CEE.

### *Effets/résultats des activités et diffusion des résultats*

15. Les activités de redressement post-COVID-19 dans les établissements informels ont eu les effets suivants :

a) Mise à jour des différents facteurs préjudiciables au rétablissement post-COVID-19 dans les établissements informels ainsi que des besoins des groupes les plus vulnérables vivant dans ces établissements ;

b) Les autorités nationales et locales de la région de la CEE ont reçu des recommandations en matière de politiques fondées sur des données probantes pour appuyer le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels et répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables vivant dans ces établissements.

16. Les résultats suivants, liés au redressement post-COVID-19 dans les établissements informels, ont été obtenus :

a) Publication « COVID-19 Recovery Action Plan for Informal Settlements for countries in the ECE region » (Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels des pays de la région de la CEE) (ECE/HBP/214).

b) Ateliers de formation en ligne sous-régionaux sur l'impulsion à donner au plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE – Balkans occidentaux (10 novembre 2021) et l'impulsion à donner au plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE – CEI (Ukraine et Géorgie) (12 novembre 2021) ;

c) Recommandations concrètes visant à améliorer l'état des établissements informels et à appuyer le redressement après la pandémie de COVID-19 dans quatre villes pilotes en Albanie (Tirana), au Kirghizistan (Bichkek), au Monténégro (Podgorica) et en Macédoine du Nord (Skopje) ;

d) Cours en lignes – Lignes directrices pour la régularisation des constructions informelles et la mise en œuvre des plans d'action de redressement post-COVID-19 dans les établissements informels<sup>3</sup>.

17. Les outils de diffusion suivants ont été utilisés pour promouvoir les travaux concernant le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels : podcasts, vidéos, communiqués de presse et plateformes de médias sociaux de la CEE.

## 2. **Projet d'intervention rapide « Renforcer la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19 »**

18. Ce projet a été mis en œuvre de 2020 à 2022 par les cinq commissions régionales des Nations Unies avec des fonds du programme du Compte de l'ONU pour le développement et en coopération avec ONU-Habitat et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU). Il était axé sur le renforcement des capacités des gouvernements locaux dans 16 villes en vue de promouvoir le développement urbain. Il s'agissait de développer un outil de diagnostic et de planification de la résilience économique urbaine et d'échanger les bonnes pratiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre de plans de redressement post-COVID-19.

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse <https://www.cityresiliencetraining.com/course/>.

*Effets/résultats des activités et diffusion des résultats*

19. Les travaux consacrés au redressement post-COVID-19 ont eu les effets suivants :
- a) Meilleure compréhension de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des implications qui en découlent pour le développement urbain ;
  - b) Capacité accrue des autorités locales et nationales à faire face aux conséquences économiques de la pandémie de COVID-19.
20. Les travaux menés dans les domaines de la résilience urbaine et du redressement post-COVID-19 ont eu les effets suivants :
- a) Élaboration d'une note d'orientation régionale sur le renforcement de la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19 dans la région de la CEE ;
  - b) Établissement de rapports sur l'évaluation de l'impact de la COVID-19 sur les villes de Bichkek (Kirghizstan), Kharkiv (Ukraine) et Tirana (Albanie), y compris de plans d'action pour la reprise économique et la résilience de chaque ville ;
  - c) Collaboration avec l'Initiative de développement des villes en Asie pour aider les villes bénéficiaires de la CEE à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des recommandations. Dans le cadre cette initiative, une clinique virtuelle a été mise en place à Bichkek et une aide a été apportée à la ville pour qu'elle établisse une note conceptuelle en vue de l'élaboration de propositions de projets pouvant être financés.
21. Les outils de diffusion suivants ont été utilisés pour promouvoir les travaux sur la résilience urbaine et le redressement post-COVID-19 : site Web dédié au projet ([www.urbaneconomicresilience.org](http://www.urbaneconomicresilience.org)), communiqués de presse et plateformes de médias sociaux de la CEE.

### **C. Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable : mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local**

22. En coopération avec plusieurs municipalités norvégiennes, avec le centre d'excellence de Trondheim sur la transition urbaine au service des objectifs de développement durable (ODD), qui a été créé au titre de la Charte de Genève sur le logement durable, et avec d'autres parties prenantes, le secrétariat a élaboré des lignes directrices sur l'utilisation des indicateurs fondamentaux de performance pour les villes intelligentes et durables dans le cadre des examens locaux volontaires. Le Comité a adopté le projet de lignes directrices à sa quatre-vingt-deuxième session.
23. Le projet de lignes directrices concernant les examens locaux volontaires fournit aux villes une approche normalisée permettant d'ancrer localement les objectifs de développement durable (ODD) et d'examiner la mise en œuvre de Programme 2030. Le secrétariat a actualisé le projet de lignes directrices susmentionné, en collaboration avec des partenaires de développement, comme l'avait demandé le Comité à sa quatre-vingt-deuxième session. Le Comité devrait adopter les lignes directrices actualisées à sa quatre-vingt-troisième session.

*Effets/résultats des activités et diffusion des résultats*

24. Les résultats suivants relatifs aux examens locaux volontaires ont été obtenus :
- a) Module de formation en ligne sur les examens locaux volontaires<sup>4</sup> ;
  - b) Lignes directrices actualisées concernant la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE (ECE/HBP/2022/6).

<sup>4</sup> Disponible à l'adresse <https://www.cityresiliencetraining.com/course/>.

25. Les manifestations suivantes ayant trait aux examens locaux volontaires ont été organisées :

- a) Manifestations parallèles au deuxième Forum des maires (Genève, 4-6 avril 2022) ;
- b) Manifestations parallèles au Forum urbain mondial (Katowice (Pologne), 27-30 juin 2022).

26. Les outils de diffusion suivants ont été utilisés pour promouvoir le travail sur les examens locaux volontaires : site Web dédié au projet, conjointement établi avec les commissions régionales des Nations Unies et ONU-Habitat<sup>5</sup>, communiqués de presse et plateformes de médias sociaux de la CEE.

#### **D. Mise en œuvre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »**

27. L'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » est une plateforme mondiale destinée à aider les villes à exploiter les technologies de l'information et de la communication pour atteindre les objectifs de développement durable. Il s'agit d'élaborer des lignes directrices stratégiques et des outils de mesure à l'usage des villes. Quatorze organisations et programmes des Nations Unies en sont membres. En coopération avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et ONU-Habitat, la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la CEE coordonne les activités menées au titre de l'initiative.

28. Dans le cadre de cette dernière, le secrétariat du Comité a mis en œuvre les activités suivantes pour promouvoir des villes intelligentes et durables.

##### **1. Groupe thématique sur les modes de financement novateurs relevant de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »**

29. Le Compendium des pratiques en matière de financements innovants a été finalisé et publié. Il sera utilisé comme matériel de formation pour soutenir les activités de renforcement des capacités dans les villes de la région de la CEE.

##### **2. Projet « Des villes intelligentes et durables pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes dans la région de la CEE » du Compte de l'ONU pour le développement (12<sup>e</sup> tranche)**

30. Le projet, qui s'étale sur la période 2020-2023, est exécuté conjointement avec ONU-Habitat et vise à aider les villes bénéficiaires, à savoir Grodno (Biélorus), Nour-Soultan (Kazakhstan), Bichkek (Kirghizistan), Tbilissi (Géorgie) et Podgorica (Monténégro), à devenir des villes intelligentes et durables, l'objectif étant d'accélérer la réalisation de l'ODD n° 11 et d'autres ODD en lien avec les villes. En 2021-2022, les projets de monographies de villes intelligentes et durables consacrés à Podgorica et à Tbilissi ont été achevés.

##### **3. Projet « Coopération interrégionale en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes » du Compte de l'ONU pour le développement (12<sup>e</sup> tranche)**

31. Grâce à ce projet, les cinq commissions régionales des Nations Unies et ONU-Habitat ont aidé les autorités nationales et certaines villes à accroître la cohérence des politiques, à développer les capacités nationales et compétences spécialisées pour promouvoir la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à assurer une meilleure intégration des dimensions régionales, nationales et locales de ce dernier programme.

32. Le projet comportait les activités ci-après : a) renforcer les capacités des décideurs nationaux et locaux dans le contexte de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des ODD en lien avec les villes, du suivi de cette mise en œuvre et de la remontée d'informations y relatives ; b) établir des mécanismes de partage des informations et des

<sup>5</sup> [www.urbaneconomicresilience.org](http://www.urbaneconomicresilience.org).

pratiques efficaces ; c) faciliter la production et la diffusion de connaissances selon une approche inclusive au moyen de mécanismes régionaux de suivi de l'urbanisation durable et de remontée de l'information en la matière. Dans la région de la CEE, la ville d'Almaty (Kazakhstan) est le bénéficiaire du projet. Un projet de monographie de ville intelligente et durable a été élaboré pour la ville et sera finalisé d'ici à la fin 2022.

#### 4. **Projet « Amélioration du développement urbain durable dans des villes norvégiennes »**

33. Ce projet a été mis en œuvre en 2020-2021 avec des fonds de la ville de Trondheim (Norvège). Il s'agissait d'évaluer les performances de certaines villes norvégiennes par rapport aux indicateurs clefs de performance relatifs aux villes intelligentes et durables et d'élaborer des monographies de ces villes. Le projet a également facilité la diffusion de l'expérience acquise par la Norvège dans la préparation des examens locaux volontaires.

#### 5. **Projet « Renforcement des capacités pour la mise en œuvre des ODD en lien avec les villes à Saint-Marin grâce à l'élaboration de la monographie de la ville en matière de développement urbain intelligent et durable »**

34. Ce projet a débuté en 2022 avec pour objectif d'aider le gouvernement de Saint-Marin à mettre en œuvre les ODD en lien avec les villes. Il s'agissait d'élaborer une monographie de ville intelligente et durable pour Saint-Marin à l'aide des indicateurs clefs de performance relatifs aux villes intelligentes et durables et de diffuser l'expérience de Saint-Marin en matière de promotion du développement urbain intelligent et durable.

##### *Effets/résultats des activités et diffusion des résultats*

35. Les travaux relatifs à la mise en œuvre du programme « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » en 2021-2022 ont eu les effets suivants :

a) Fourniture aux autorités locales et nationales d'indicateurs clefs de performance et de recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques urbaines durables fondées sur des données probantes ;

b) Sensibilisation accrue des autorités locales et nationales aux meilleures pratiques et approches visant à assurer une coordination verticale et horizontale et à faire participer les citoyens à l'élaboration de politiques urbaines durables.

36. Des manifestations en ligne sur le renforcement des capacités locales et sous-régionales et des réunions de groupes d'experts en vue de l'échange d'idées et des meilleures pratiques ont été organisées dans le cadre des projets du Compte de l'ONU pour le développement mentionnés dans la section D. Les résultats suivants liés aux villes intelligentes et durables ont été obtenus :

a) *Monographies sur les villes intelligentes et durables consacrées à Aalesund, Asker, Baerum, Rana et Trondheim (Norvège)* (ECE/HBP/211) ;

b) *Monographie sur les villes intelligentes et durables consacrée à San Marino*, qui présente les résultats de l'évaluation de San Marino sur la base des indicateurs clefs de performance relatifs aux villes intelligentes et durables et propose des mesures que la ville ou le pays pourrait prendre pour progresser dans la réalisation des ODD ;

c) *Monographie sur les villes intelligentes et durables consacrée à Podgorica (Monténégro)*, qui présente les résultats de l'évaluation du Monténégro sur la base des indicateurs clefs de performance relatifs aux villes intelligentes et durables et propose des mesures que la ville pourrait prendre pour progresser dans la réalisation des ODD ;

d) *Monographie sur les villes intelligentes et durables consacrée à Tbilissi (Géorgie)*, qui présente les résultats de l'évaluation de Tbilissi sur la base des indicateurs clefs de performance relatifs aux villes intelligentes et durables et propose des mesures que la ville pourrait prendre pour progresser dans la réalisation des ODD ;

e) Évaluation des indicateurs clefs de performance pour la ville d'Almaty, qui sera utilisée pour établir la *monographie sur les villes durables intelligentes consacrée à Almaty (Kazakhstan)*.



## E. Forum des maires de la CEE : promouvoir la gouvernance multinationale

37. Le deuxième Forum des maires s'est déroulé les 4 et 5 avril 2022 à Genève (Suisse), juste après le Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE, conformément au mandat du Comité exécutif de la CEE (ECE/EX/2020/L.16).

38. Le deuxième Forum, qui s'est tenu sur le thème « Se relever de la pandémie de COVID-19 tout en faisant progresser la mise en œuvre des ODD », a été présidé par la présidente du Comité, M<sup>me</sup> Doris Andoni (Albanie). Il a rassemblé environ 500 participants en ligne et en présentiel, qui représentaient des villes et des États membres de toute la région de la CEE et au-delà, les commissions régionales et les organisations spécialisées des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et le monde universitaire.

39. Les maires et vice-maires de 44 villes ont partagé leur expérience s'agissant de trouver des solutions centrées sur les personnes, qui à la fois répondent aux besoins et aux aspirations des citoyens, offrent une protection contre les catastrophes et relèvent les défis présentés par les changements climatiques de manière à garantir la réussite de la mise en œuvre du Programme 2030. L'expérience ainsi acquise a été partagée au cours des quatre sessions thématiques du Forum, qui ont visé les défis mondiaux répertoriés dans la Déclaration de Genève des maires : transport urbain durable, mobilité partagée et routes plus sûres<sup>6</sup> ; espaces publics dynamiques, villes plus vertes et solutions fondées sur la nature ; bâtiments résilients, sains et climatiquement neutres, et logements abordables et adéquats ; urbanisme durable, ville du quart d'heure et solutions de développement urbain intelligent.

40. Le deuxième Forum des maires a également été marqué par trois manifestations parallèles, organisées conjointement avec ONU-Habitat, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l'Organisation mondiale de la Santé, le Geneva Cities Hub et l'Université de Genève, l'objectif étant de permettre aux participants d'approfondir les questions soulevées lors des séances thématiques. En outre, la CEE a signé un mémorandum d'accord avec l'Union des associations européennes de football (UEFA) dans le but de montrer comment le football et l'accueil des événements organisés dans le cadre de l'UEFA peuvent aider les villes à devenir plus durables. Le mémorandum d'accord a été signé lors d'une manifestation parallèle intitulée « Le football en tant qu'accélérateur de changement », qui s'est tenue en présentiel au Palais des Nations de Genève, le 5 avril 2022.

### *Effets/résultats des activités et diffusion des résultats*

41. Le deuxième Forum des maires a bénéficié d'une large couverture médiatique. Il a généré 195 articles et 858 messages sur les médias sociaux, qui ont atteint un lectorat de 756 273 594 personnes et 11 191 829 abonnés. Ce niveau élevé d'intérêt témoigne de la réussite du Forum pour ce qui est de s'ancrer en tant que mécanisme pratique pour concrétiser la vision prospective du Secrétaire général des Nations Unies concernant un système multilatéral plus solide et plus inclusif, travaillant davantage en réseau et dont le socle serait le système des Nations Unies<sup>7</sup>.

42. Le Forum a apporté une contribution de fond aux rapports du Forum régional pour le développement durable et du Comité, conformément à la décision du Comité exécutif de la CEE (ECE/EX/2020/L.16). Un résumé des discussions a été établi par le secrétariat (ECE/HBP/2022/3) et présenté au Forum régional le 6 avril 2022 par la Rapporteuse du deuxième Forum des maires, M<sup>me</sup> Josiane Lei, maire d'Évian (France). En outre, un document contenant le scénario futur du Forum, tel qu'envisagé par les maires participants de la région de la CEE, a été approuvé de manière informelle pour examen par le Comité (ECE/HBP/2022/1).

<sup>6</sup> La Déclaration de Genève des maires peut être consultée à l'adresse <https://unece.org/sites/default/files/2021-03/Mayors%20declaration%20booklet%20-%20ver.4.pdf>.

<sup>7</sup> *Notre Programme commun – Rapport du Secrétaire général* (publication des Nations Unies, 2021). Disponible en anglais à l'adresse <https://unfoundation.org/our-common-agenda>.

43. Les outils de diffusion ci-après seront utilisés pour promouvoir le deuxième Forum des maires :

- a) Site Web dédié (<https://forumofmayors.unece.org>) sur lequel ont également figuré des informations relatives à de précédentes manifestations, à savoir la Journée des villes (2019) et le premier Forum des maires (2020), ainsi qu'aux bonnes pratiques, manifestations, documents d'orientation et publications pertinents ;
- b) Plateformes de médias sociaux de la CEE et de ses partenaires ;
- c) Communiqués de presse ;
- d) Vidéo sur le deuxième Forum des maires<sup>8</sup>.

## F. Activités des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables

44. Pour favoriser la mise en œuvre de la Charte de Genève sur le logement durable, approuvée par les États membres de la CEE en 2015, huit centres d'excellence relevant de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables ont été créés<sup>9</sup>. Les centres proposent des activités de renforcement des capacités et de formation, effectuent des recherches et des analyses sur les politiques en matière de logement et de développement urbain et mènent des activités de sensibilisation pour promouvoir la Charte, ainsi que diverses activités sur le terrain en fonction de leurs domaines de spécialisation et de leurs compétences.

### *Effets/résultats des activités et diffusion des résultats*

45. Les activités des centres d'excellence de la Charte de Genève ont eu les effets suivants :

- a) Meilleure compréhension, par les autorités locales et nationales de la région de la CEE, des principes directeurs énoncés dans la Charte de Genève sur le logement durable ;
- b) Augmentation des échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les autorités locales et nationales de la région de la CEE pour l'appui à la mise en œuvre de la Charte de Genève sur le logement durable.

46. Les résultats suivants, liés aux centres d'excellence de la Charte de Genève, ont été obtenus :

- a) Le centre d'excellence du Canada a élaboré une feuille de route triennale pour les événements phares et les principaux résultats attendus afin de faire progresser la collaboration, la recherche et les politiques visant à prévenir le sans-abrisme des jeunes et à y mettre fin dans les pays ayant un accès limité aux fonds des donateurs ;
- b) Le centre d'excellence de l'Estonie a créé le Bureau local d'atténuation de la pauvreté énergétique en janvier 2022 dans le cadre de l'initiative *POWERPOOR* de l'Union européenne<sup>10</sup>. Le Bureau sert de point de contact pour aider les citoyens et les entreprises à trouver des informations sur la pauvreté énergétique, à déterminer s'ils souffrent de ce

<sup>8</sup> [https://youtu.be/aKh-zp\\_J9PA](https://youtu.be/aKh-zp_J9PA).

<sup>9</sup> Les centres d'excellence suivants ont été créés : i) centre d'excellence de Tirana sur les établissements durables et résilients (Albanie) ; ii) centre d'excellence de Glasgow sur les villes intelligentes et durables (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ; centre d'excellence de Tallinn sur le logement durable (Estonie) ; iv) centre d'excellence de Trondheim sur la transition des villes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (Norvège) ; v) centre d'excellence de l'Université de Genève sur les villes intelligentes et durables et le développement urbain durable (Suisse) ; vi) centre d'excellence de Toronto sur la prévention du sans-abrisme des jeunes, qui est hébergé par l'Université York (Canada) ; vii) centre d'excellence de l'Université Cattaneo (LIUC) sur le financement durable des infrastructures et les villes intelligentes (Italie) ; viii) centre d'excellence sur le Forum des maires et le développement urbain, qui est hébergé par la Fondation Norman Foster (Espagne).

<sup>10</sup> <https://powerpoor.eu/>.

phénomène et à obtenir des conseils sur les mesures peu coûteuses visant à assurer l'efficacité énergétique, les programmes de financement et/ou les changements de comportement qui peuvent améliorer l'efficacité énergétique ;

c) Le centre d'excellence de l'Italie a consolidé le contenu de son portail multilingue, notamment un tableau de bord sur les fonds d'infrastructure européens<sup>11</sup> et publiera un livre intitulé « PPP & Private Capital for sustainable infrastructure and smart cities » (Partenariats public-privé et capitaux privés destinés aux infrastructures durables et aux cités intelligentes) ;

d) Le centre d'excellence de la Norvège a collecté et analysé les indicateurs clefs de performance relatifs aux villes intelligentes et durables pour 17 villes norvégiennes. Il a établi cinq monographies détaillées de villes intelligentes et durables pour la région de la CEE (ECE/HBP/211). Il a également contribué au module de formation en ligne de la CEE sur les examens locaux volontaires et a fourni une étude de cas sur « Powerhouse », le premier bâtiment à énergie positive de Trondheim. En outre, le centre a élaboré le programme de formation « Leadership et gouvernance pour le développement durable » en coopération avec l'Université norvégienne de science et de technologie, la BI Norwegian Business School (association d'étudiants) et l'Université du Nord (Norvège). Ce programme s'appuie sur l'expérience de la Norvège pour ce qui est de promouvoir un engagement efficace des parties prenantes, une coopération intercommunale et une collaboration renforcée entre les autorités locales, régionales et nationale en vue de l'appropriation des ODD au niveau local ;

e) Le centre d'excellence de l'Espagne dirige l'élaboration d'un nouveau plan directeur pour la ville de Kharkiv (Ukraine). De plus, Norman Foster a conçu le logo du deuxième Forum des maires ;

f) Le centre d'excellence de la Suisse met actuellement au point la visualisation des données des indicateurs clefs de performance relatifs aux villes intelligentes et durables afin de les utiliser dans les monographies de villes durables intelligentes de la CEE. Il a également développé une plateforme d'apprentissage en ligne à accès libre<sup>12</sup> pour héberger le contenu de cours d'apprentissage en ligne des Nations Unies sur la durabilité urbaine, et a conçu deux cours d'apprentissage en ligne (contenu, enregistrement vidéo, montage et exercices) concernant le plan d'action pour le redressement dans les établissements informels et les examens locaux volontaires en collaboration avec la CEE ;

g) Le centre d'excellence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a contribué à une importante étude intitulée « Scotland's Urban AGE 2022 », qui a montré comment la pandémie de COVID-19, la crise climatique et le Brexit se sont combinés pour créer un environnement défavorable à l'urbanisme dans les villes d'Aberdeen, de Glasgow et d'Édimbourg (AGE)<sup>13</sup>.

47. Les activités liées aux centres d'excellence relevant de la Charte de Genève sont les suivantes :

a) Le centre d'excellence de l'Albanie a organisé les manifestations suivantes ou y a contribué :

- i) Ateliers sur les villes résilientes et le nouvel urbanisme (Tirana, octobre 2021) ;
- ii) Atelier international en ligne destiné aux doctorants « Planification des villes pour l'ère postérieure à la pandémie et à la crise », organisé conjointement avec l'Université Polis (Tirana (Albanie)) et l'*Università di Ferrara* (Ferrare, Italie) le 1<sup>er</sup> février 2022<sup>14</sup> ;

<sup>11</sup> <https://exsuf.liuc.it/>.

<sup>12</sup> [www.cityresilience.com](http://www.cityresilience.com).

<sup>13</sup> <https://www.agcc.co.uk/files/SUA-2022-Full-Report-24May2022.pdf>.

<sup>14</sup> <https://ombresearchseries.org/2022/02/01/international-workshop-2022-planning-cities-for-the-post-pandemic-crisis-era/>.

- iii) Premier atelier de co-conception dans le cadre du projet Horizon 2020 « Intégration dans le projet WBC-RRI.net d'activités de recherche et d'innovation responsables dans les pays des Balkans occidentaux »<sup>15</sup>, organisé conjointement avec l'institut Co-PLAN (Albanie) et le Ministère albanais des finances et de l'économie (Kune-Vain-Tale, 13 avril 2022) ;
- iv) Deuxième atelier de co-conception dans le cadre du projet Horizon 2020 « Intégration dans le projet WBC-RRI.net d'activités de recherche et d'innovation responsables dans les pays des Balkans occidentaux », organisé conjointement avec l'institut Co-PLAN (Albanie), le Ministère albanais des finances et de l'économie et l'Agence régionale des zones protégées (Kune-Vain-Tale, 27 avril 2022) ;
- v) Participation à la réunion de coordination « Projet Horizon Europe : GREENFORCE – favoriser l'excellence de la recherche pour la transition verte dans les Balkans occidentaux », organisée conjointement par l'institut Co-PLAN (Albanie), l'Université Polis (Albanie), l'université POLITO (Italie), le Centre d'analyse économique (Macédoine du Nord), le centre Nordregio (Suède) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) – Serbie<sup>16</sup> (Bruxelles, 25 mai 2022) ;
- vi) Participation à l'atelier en ligne du Réseau des Balkans occidentaux sur la gouvernance territoriale, organisé conjointement par l'institut Co-PLAN (Albanie), l'Université Polis (Albanie), l'université POLITO (Italie), le Centre d'analyse économique (Macédoine du Nord), le centre Nordregio (Suède) et le FEM-Serbie (26 et 27 mai 2022) ;
- vii) Organisation d'un atelier de formation « Ville intelligente et durable de Tirana » en coopération avec le centre d'excellence de l'Espagne (Tirana, 26 septembre au 8 octobre 2022).
- b) Le centre d'excellence du Canada a organisé les manifestations suivantes ou y a contribué :
- i) Table ronde « Méthodes de prévention intersystèmes du sans-abrisme chez les jeunes lors de la conférence 2022 de la FEANTSA : vers une vision prônant l'élimination du sans-abrisme » (Dublin, 2 et 3 juin 2022) ;
- ii) Présentation des travaux du centre en faveur de la Charte de Genève lors de la manifestation spéciale sur le logement abordable et l'élimination du sans-abrisme, coorganisée par ONU-Habitat et Madagascar dans le cadre de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en œuvre du Nouveau programme urbain, qui s'est tenue à New York le 27 avril 2022.
- c) Le centre d'excellence de l'Italie a organisé une série de webinaires « Financement public et privé des villes intelligentes et durables<sup>17</sup> ;
- d) Le centre d'excellence de la Norvège a organisé les manifestations suivantes ou y a contribué :
- i) Atelier sur le leadership et la gouvernance pour le développement durable (Trondheim, 2 et 3 juin 2022) ;
- ii) Conférences d'experts norvégiens dans le cadre des ateliers de formation en ligne de la CEE sur les examens locaux volontaires en 2021 (avec le centre d'excellence de la Suisse) ;
- e) Le centre d'excellence de l'Espagne a organisé les manifestations suivantes :
- i) Atelier et débat public sur la durabilité (octobre 2021) ;
- ii) Atelier et débat public sur la « rematérialisation » du logement (novembre 2021) ;

<sup>15</sup> <https://wbc-rri.net/event-review-1st-co-design-workshop-in-kune-vain-tale-lagoon/>.

<sup>16</sup> <https://www.thegef.org/who-we-are/organization> ; <https://www.thegef.org/projects-operations/country-profiles/serbia>.

<sup>17</sup> <https://exsuf.liuc.it/exsuf/>.

iii) Série de cours intensifs sur les villes, publiés en ligne<sup>18</sup> en tant que ressources documentaires gratuites ;

iv) Série de conversations sur l'avenir des villes, publiées en ligne<sup>19</sup> en tant que ressources documentaires gratuites.

f) Le centre d'excellence de la Suisse a contribué aux deux manifestations suivantes, organisées en parallèle au deuxième Forum des maires : 1) « La résilience locale face au changement climatique et à la COVID-19 – Personne n'est laissé pour compte dans le renforcement de la résilience urbaine », manifestation organisée conjointement avec le Geneva Cities Hub et ONU-Habitat ; et 2) « Appropriation des ODD au niveau local : examens locaux volontaires dans la région de la CEE – expériences et bonnes pratiques » (Genève, 4 et 5 avril 2022) ;

g) Le centre d'excellence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a contribué aux manifestations suivantes :

i) Manifestation « #Housing2030 : politiques efficaces en faveur d'un logement abordable dans la région de la CEE » en parallèle au Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE (Genève, 6 octobre 2022) ;

ii) Manifestation parallèle au Festival international du logement « Logement climatiquement neutre – Décarboniser le parc de logements de manière inclusive et abordable » (Helsinki, 15 juin 2022) ;

h) Réunions du réseau des centres d'excellence de la Charte de Genève, qui ont été organisées en janvier, mars, juin et septembre 2022 pour faire le point sur les progrès accomplis et débattre des activités à mener au cours de l'année à venir.

48. Pour promouvoir les travaux des centres d'excellence de la Charte de Genève, une vidéo a été réalisée afin de diffuser des informations sur leurs activités ([unece.org/housing/charter-centres](https://unece.org/housing/charter-centres)) et le secrétariat publie des informations actualisées sur leurs activités sur un site web dédié de la CEE (<https://unece.org/housing/charter>).

## G. Activités du Groupe consultatif du marché immobilier

49. Le Groupe consultatif du marché immobilier a continué d'appuyer les travaux menés par le Comité et le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers en contribuant à ses activités dans les domaines du logement abordable et économe en énergie, des villes intelligentes et durables et de l'administration des biens fonciers.

### *Effets/résultats des activités et diffusion des résultats*

50. Les activités du Groupe consultatif du marché immobilier ont eu les effets suivants :

a) Soutien au Comité et au Groupe de travail de l'administration des biens fonciers dans la mise en œuvre de leurs programmes de travail ;

b) Intensification des échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les autorités locales et nationales de la région de la CEE dans les domaines du logement abordable et économe en énergie, des villes intelligentes et durables et de l'administration des biens fonciers.

51. Les résultats suivants, liés aux activités du Groupe consultatif du marché immobilier, ont été obtenus :

a) Rapport *Sharing Economy in the Housing Sector in the UNECE Region* (Économie collaborative dans le secteur du logement de la région de la CEE) ;

<sup>18</sup> <https://normanfosterfoundation.org/the-norman-foster-foundation-presents-on-cities-masterclass-series/>.

<sup>19</sup> <https://normanfosterfoundation.org/the-norman-foster-foundation-presents-the-future-of-cities-conversations-series/>.

b) Contribution au document de base du Comité *Emerging needs of the ECE region in the areas of housing, real estate and urban development* (Nouveaux besoins de la région de la CEE dans les domaines du logement, de l'immobilier et du développement urbain) (ECE/HBP/2022/Inf.2) ;

c) Appui à l'Alliance pour des normes internationales de protection contre les incendies pour promouvoir la mise en œuvre des normes internationales de protection contre les incendies (principes communs : « Des bâtiments sûrs sauvent des vies »), approuvées par le Comité lors de sa quatre-vingt-unième session (Genève, 6-9 octobre 2020).

52. Les activités suivantes liées au Groupe consultatif du marché immobilier ont été organisées :

a) Réunion annuelle du Groupe consultatif (21 janvier 2022) ;

b) Exposé présenté lors de la manifestation « Accroissement du financement d'une infrastructure urbaine durable – Expériences de la région de la CEE » (Genève, 7 avril 2022). Un document sur les financements innovants a été présenté au cours de la réunion ;

c) Manifestation parallèle au Forum international du logement « Causes de la non-accessibilité économique du logement : données factuelles présentées par divers pays » (Madrid, 17 mai 2022) ;

d) Exposé présenté à la réunion du forum de l'Africa Humanitarian Action (AHA) sur la suppression des obstacles au logement abordable. Table ronde sur les obstacles à la propriété et au régime de propriété (Madrid, 20 mai 2022) ;

e) Manifestation parallèle au Forum urbain mondial (Katowice, 26-30 juin 2022) « Enjeux des villes circulaires : défis socioéconomiques à relever pour rendre les villes intelligentes plus durables » ;

f) Exposé présenté à la Conférence annuelle de l'European Network for Housing Research (ENHR) (Barcelone, 30 août-2 septembre 2022). Un document sur l'économie du partage dans le secteur du logement a été présenté à la réunion.

## H. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire

53. Pour aider les États membres à améliorer l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire, le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers s'emploie à promouvoir la sécurité d'occupation et l'amélioration des cadastres et des registres fonciers, y compris les accords institutionnels concernant l'enregistrement des biens fonciers. Les activités ont principalement porté sur l'amélioration de la gouvernance en ligne, de l'occupation des terres, de l'information spatiale et des cadastres, un accent particulier étant mis sur l'innovation, l'accélération de la transition numérique et le renforcement des capacités dans l'administration des biens fonciers. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'administration des biens fonciers ont également été évaluées.

### *Effets/résultats des activités et diffusion des résultats*

54. Les travaux consacrés à l'administration des biens fonciers et à l'aménagement du territoire ont eu les effets/résultats suivants :

a) Publication d'une étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers en anglais (*Scenario Study on Future Land Administration*) et en russe (ECE/HBP/209). Le document vise à initier un dialogue permanent au sein des autorités chargées de l'administration des biens fonciers et entre ces autorités, et à les aider à élaborer des stratégies à long terme, qui garantissent la durabilité de leurs travaux et de leurs services ;

b) Liste des principaux effets de la pandémie de COVID-19 sur l'administration des biens fonciers ;

c) Sur la base de la liste figurant au point 56 b), les deux cours en ligne suivants ont été élaborés : « Lignes directrices pour la régularisation des constructions informelles » (ECE/HBP/196) et « Mise en œuvre des plans d'action de redressement post-COVID-19 pour les établissements informels dans la région de la CEE ».

55. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Fédération internationale des géomètres (FIG) ont élaboré conjointement ce qui suit :

a) Publication *Accelerated digitalization and the future role of land administration in the ECE region* (Accélération de la transition numérique et futur rôle des autorités chargées de l'administration des biens fonciers dans la région de la CEE) ;

b) Note de synthèse *Knowledge for Investment* (Connaissances nécessaires en matière d'investissement), établie à partir de la publication mentionnée (57 a)) ;

c) Deux webinaires visant à présenter la publication « Accelerated digitalization » (Accélération de la transition numérique) et à partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés.

56. Plusieurs manifestations relatives à l'administration des biens fonciers et à l'aménagement du territoire ont eu lieu, à savoir :

a) Webinaire « Stratégies des autorités chargées de la cartographie cadastrale et du cadastre en Europe » (3 février 2022) ;

b) Atelier en ligne « Informations géospatiales – besoins en matière d'éducation et de compétences avancées », organisé conjointement avec l'Université de Gavle (Suède) (22 mars 2022)<sup>20</sup> ;

c) Webinaire « Avantages et enjeux des données en accès libre dans le domaine de l'administration des biens fonciers », organisé conjointement avec le *Colegio de Registradores de la Propiedad, Mercantiles y de Bienes Muebles de España* (Espagne) (27 avril 2022)<sup>21</sup> ;

d) Webinaire « Avantages socioéconomiques de l'information géospatiale, organisé conjointement avec la FAO (19 mai 2022)<sup>22</sup> ;

e) Webinaire « Interopérabilité des données : avantages pour le secteur de l'administration des biens fonciers » (24 juin 2022).

57. Les outils de diffusion suivants seront utilisés pour promouvoir les travaux sur l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire : site Web dédié de la CEE (<https://unece.org/land-administration-and-management>), vidéos, articles thématiques, podcasts, communiqués de presse et plateformes de médias sociaux de la CEE.

## **I. Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire**

58. Suite aux demandes des autorités nationales de l'Albanie et du Monténégro, des préparatifs sont en cours pour réunir les fonds extrabudgétaires nécessaires à la réalisation de monographies consacrées au logement, au développement urbain et à l'aménagement du territoire, ainsi qu'à la planification dans les deux pays. En attendant que des fonds soient disponibles, la monographie du Monténégro intégrera les résultats de l'évaluation en cours du système de logement du pays.

## **J. Activités de coopération technique**

59. Les activités de coopération technique présentées dans les sections précédentes ont été réalisées dans le cadre des projets suivants :

<sup>20</sup> <https://unece.org/info/Housing-and-Land-Management/events/364956>.

<sup>21</sup> <https://unece.org/info/Housing-and-Land-Management/events/366530>.

<sup>22</sup> <https://unece.org/info/Housing-and-Land-Management/events/367024>.

- Projet « Coopération interrégionale en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes » du Compte de l'ONU pour le développement (12<sup>e</sup> tranche), réalisé en coopération avec les commissions régionales des Nations Unies et ONU-Habitat ;
- Projet d'intervention rapide « Renforcer la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19 » du Compte de l'ONU pour le développement, réalisé en coopération avec les commissions régionales des Nations Unies et ONU-Habitat ;
- Projet « Coopération interrégionale en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes » du Compte de l'ONU pour le développement (12<sup>e</sup> tranche), réalisé par la CEE en coopération avec ONU-Habitat ;
- Projet « Renforcement des capacités pour la mise en œuvre des ODD en lien avec les villes à Saint-Marin grâce à l'élaboration de la monographie de la ville en matière de développement urbain intelligent et durable », financé par le gouvernement de Saint-Marin.
- Projet « Redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE », financé par le programme ordinaire de coopération technique de la CEE.

60. Le déclenchement de la guerre en Ukraine, le 24 février 2022, a provoqué la destruction des infrastructures urbaines dans de nombreuses villes et villages du pays. Afin d'assurer une approche cohérente concernant les efforts de reconstruction, le Ministère ukrainien du développement des communautés et des territoires a élaboré un « projet de plan-cadre pour la réhabilitation intégrée des établissements (territoires) », qui servira de document de référence pour guider les administrations locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans et d'initiatives de reconstruction en coopération avec le ministère et avec le soutien des partenaires internationaux du développement. Pour appliquer un test pilote au projet de plan-cadre, le ministère a lancé un projet multiforme de reconstruction de la ville de Kharkiv, la deuxième plus grande ville du pays. Le projet servira de modèle pour la reconstruction d'autres villes ukrainiennes. Compte tenu de la connaissance approfondie qu'a la CEE des systèmes de logement, d'aménagement du territoire et de développement urbain de l'Ukraine, le ministère a demandé à la CEE de :

- a) Fournir une analyse et des propositions de révision concernant le projet de plan-cadre pour la réhabilitation intégrée des établissements (territoires) ;
- b) Soutenir la mise en œuvre du projet pilote de reconstruction de la ville de Kharkiv ;
- c) Établir une liste de donateurs potentiels et élaborer des mécanismes de financement basés sur les villes pour les projets d'infrastructure afin de soutenir la mise en œuvre du plan révisé de réhabilitation intégrée des établissements (territoires).

61. Suite à la demande du ministère, la CEE a créé l'Équipe spéciale UN4Kharkiv afin de soutenir la reconstruction et les efforts à long terme déployés par les autorités locales et nationales pour « reconstruire en mieux ». L'Équipe spéciale réunit 12 agences des Nations Unies, le Ministère ukrainien du développement des communautés et des territoires, le gouvernement de la ville de Kharkiv et des experts ukrainiens. Elle est coordonnée par la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement, qui travaille en étroite collaboration avec d'autres divisions de la CEE, ainsi qu'avec le coordonnateur résident des Nations Unies et l'équipe de pays des Nations Unies en Ukraine, grâce aux fonds du Programme ordinaire de coopération technique.

## **K. Coopération avec d'autres organisations internationales**

62. Le secrétariat du Comité coopère avec les commissions régionales des Nations Unies et ONU-Habitat dans le cadre de ses activités de coopération technique. ONU-Habitat a également fourni des études de cas pour la mise à jour des lignes directrices relatives aux examens locaux volontaires et collabore avec le secrétariat dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale UN4Kharkiv. Le secrétariat collabore également avec Housing Europe au



titre de l'initiative #Housing2030 et avec le Geneva Cities Hub pour l'organisation de la table ronde centrée sur l'objectif de développement durable n° 11 à l'occasion des sessions annuelles du Comité. Cette table ronde offre une plateforme de dialogue entre les Nations Unies et les réseaux de villes concernant les enjeux de la réalisation de l'ODD 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » et d'autres ODD en lien avec les villes.

63. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers coopère régulièrement avec d'autres organisations internationales concernées par l'administration des biens fonciers dans la région de la CEE, dont ONU-Habitat, le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, l'Infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne, la Fédération internationale des géomètres, *EuroGeographics* et d'autres entités.

## II. Principales activités prévues pour 2023

64. Le Comité continuera de contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable relatifs au logement, aux villes et au territoire, en particulier l'objectif 11 et ses cibles, à savoir : 11.1 (« assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable ») ; 11.3 (« renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ») ; 11.6 (« réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets ») ; et 11.7 (« assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs »).

65. Du fait de la nature interdisciplinaire de ses travaux, le Comité contribuera aussi à la réalisation d'autres ODD, en particulier des objectifs 3, 6, 7, 9, 13, 15 et 17. Il sera dûment tenu compte de l'intégration de mesures d'atténuation des changements climatiques, d'adaptation à ces changements, de réduction des risques de catastrophe et de prévention des catastrophes dans les politiques, les stratégies et les plans nationaux et locaux en matière de logement, de développement urbain et d'aménagement du territoire. Pour atteindre son objectif, le Comité continuera de s'appuyer sur la collaboration intersectorielle avec d'autres Comités sectoriels dont les activités relèvent des domaines d'interaction de la CEE.

### A. Logement abordable, accessible, adéquat et sain, l'accent étant mis sur les besoins des femmes et des jeunes

66. Le Comité poursuivra son engagement dans le cadre de l'initiative #Housing2030. En coopération avec ses partenaires, Housing Europe et ONU-Habitat, il mènera des études thématiques et organisera, aux niveaux régional et infrarégional, des ateliers d'orientation et des manifestations de renforcement des capacités sur les thèmes de l'initiative #Housing2030 : a) la gouvernance et la réglementation du logement ; b) l'accès au financement et à l'aide financière ; c) l'accès aux terrains constructibles et la disponibilité de ces terrains ; d) la construction et la rénovation de logements climatiquement neutres.

67. Le Comité continuera aussi à recueillir des données d'expérience et des pratiques optimales aux niveaux national et local, et les diffusera via le recueil en ligne qui a été créé au titre de l'initiative #Housing2030 et se trouve sur le site Web [www.housing2030.org](http://www.housing2030.org).

68. Le Comité continuera d'analyser les politiques nationales de logement, notamment en établissant des monographies nationales sur le logement, le développement urbain et l'aménagement du territoire. En 2023, sous réserve de la disponibilité de ressources financières extrabudgétaires, le Comité travaillera sur les monographies de l'Albanie et du Monténégro.

69. Les experts de #Housing 2030 participeront aux travaux du Groupe de travail du logement relevant du Conseil national ukrainien chargé du plan de redressement.

70. Le Comité s'attachera à appuyer la mise en œuvre du plan d'action régional au moyen d'ateliers, de formations et de publications. Les pays seront invités à rendre compte régulièrement de la mise en œuvre du plan d'action régional au cours des sessions annuelles du Comité.

71. Le Comité collaborera avec le réseau des centres d'excellence de la Charte de Genève pour la mise en œuvre de la Charte de Genève sur le logement durable.

#### *Effets/résultats des activités et diffusion des résultats*

72. La mise en œuvre des activités énumérées dans la section A devrait contribuer à renforcer la capacité des autorités nationales et locales à élaborer et à appliquer des politiques visant à garantir un logement abordable.

73. Les outils de diffusion suivants seront utilisés pour promouvoir les travaux sur le logement : plateforme en ligne #Housing2030 sur le site [www.housing2030.org](http://www.housing2030.org) ; site Web CEE des centres d'excellence de la Charte de Genève (<https://unece.org/housing/charter>), podcasts, vidéos, articles thématiques, communiqués de presse et plateformes de médias sociaux de la CEE.

## **B. Mesures de riposte prises par les villes face à la pandémie de COVID-19 et renforcement de la résilience économique urbaine**

### **1. Mise en œuvre du plan d'action pour le redressement dans les établissements informels**

74. Le plan d'action pour le redressement dans les établissements informels de la région de la CEE (ECE/HBP/214) donne une liste complète d'objectifs, de cibles et d'actions pour aider les autorités locales et nationales non seulement à atténuer et/ou à prévenir la propagation de la pandémie de COVID-19 mais aussi à répondre aux besoins des groupes de population les plus vulnérables vivant dans des établissements informels.

75. Deux ateliers infrarégionaux au moins seront organisés afin de faire davantage connaître aux parties prenantes le plan d'action pour le redressement. Outre l'établissement de notes de synthèse sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre du plan, des séances de formation en ligne seront également organisées au niveau local à l'intention des villes pilotes.

### **2. Mesures visant à aider les autorités locales de la région de la Commission économique pour l'Europe à élaborer et à mettre en œuvre des plans de redressement post-COVID-19 durables**

76. Après la finalisation du projet d'intervention rapide « Renforcer la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19 » du Compte de l'ONU pour le développement, les travaux seront axés sur la poursuite du soutien aux villes bénéficiaires, notamment Bichkek, Kharkiv et Tirana. Il s'agit entre autres d'aider les trois villes à transposer à plus grande échelle les résultats obtenus grâce au renforcement des capacités et à mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de politiques et d'initiatives visant à assurer durablement le redressement économique et la résilience des villes après la COVID-19.

#### *Résultats des activités et diffusion des résultats*

77. La mise en œuvre des activités énumérées dans la section B devrait contribuer à renforcer la capacité des autorités nationales et locales à élaborer et à mettre en œuvre des politiques visant à assurer durablement le redressement économique et la résilience des villes après la COVID-19, ainsi qu'à répondre aux besoins des groupes de population les plus vulnérables vivant dans des établissements informels.

78. Les outils de diffusion suivants seront utilisés pour promouvoir les travaux concernant la résilience urbaine post-COVID-19 et les établissements informels : vidéos, articles thématiques, podcasts, communiqués de presse et plateformes de médias sociaux de la CEE.

## **C. Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable : mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local**

### **1. Test pilote des lignes directrices actualisées relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE**

79. Les examens locaux volontaires actualisés sont destinés à aider les gouvernements locaux à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD, à renforcer les synergies entre les politiques et les initiatives au niveau local, national et mondial, à accroître l'appropriation locale des ODD, et à renforcer la participation des autorités locales à la réalisation des examens nationaux volontaires et à d'autres activités nationales de mise en œuvre du Programme 2030.

80. Le Comité devrait approuver les lignes directrices actualisées de la CEE relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE (ECE/HBP/2022/6), après quoi il procédera à un test pilote de ces lignes directrices dans les villes intéressées, sous réserve de la disponibilité d'un financement. En coopération avec les centres d'excellence, il s'emploiera également à développer plus avant une méthode détaillée pour la mise en œuvre des lignes directrices actualisées.

### **2. Mesures visant à promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles pour soutenir l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau des villes et la mise en œuvre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »**

81. Le Comité continuera de promouvoir les politiques de logement et de développement urbain fondées sur des données factuelles au niveau local et national en évaluant la performance des villes sélectionnées selon les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, en établissant des monographies de ces villes sur la base des résultats de ses évaluations et en menant des activités de renforcement des capacités pour les aider à devenir des villes intelligentes et durables.

### **3. Modes de financement novateurs des infrastructures urbaines, y compris le logement**

82. Les publications *Guidelines on tools and mechanisms to finance smart sustainable cities* (Lignes directrices sur les outils et les mécanismes de financement des villes intelligentes et durables) et *U4SSC Compendium of Practices on Innovative Financing* (Compendium des pratiques en matière de financements innovants de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables ») seront adaptées pour être utilisées comme matériel de formation afin d'aider les autorités municipales de la région de la CEE à trouver des investissements pour leurs projets de développement urbain. En outre, la CEE mettra en place la plateforme Project Catalyst pour aider les villes à élaborer des propositions de projets pouvant être financés.

#### *Effets/résultats des activités et diffusion des résultats*

83. La mise en œuvre des activités mentionnées dans la section C devrait favoriser l'appropriation des ODD au niveau local et le renforcement de la résilience des villes.

84. Les outils de diffusion suivants seront utilisés pour promouvoir les travaux concernant les examens locaux volontaires : vidéos, articles thématiques, podcasts, communiqués de presse et plateformes de médias sociaux de la CEE.

## **D. Activités des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables**

85. En ce qui concerne le réseau de centres d'excellence, le secrétariat continuera d'appliquer les recommandations issues de l'évaluation menée en 2019 pour améliorer l'efficacité globale du fonctionnement des centres. Il s'emploiera notamment à promouvoir l'établissement de liens de coopération plus étroits entre les centres en développant davantage

l'espace commun d'échange de renseignements en ligne, en organisant des réunions semestrielles (virtuelles ou physiques) et en favorisant le partage de bonnes pratiques. En outre, le secrétariat prévoit d'examiner et de mettre au jour des possibilités de collecte de fonds conjointe avec les centres d'excellence.

#### *Effets/résultats des activités et diffusion des résultats*

86. Grâce au renforcement du réseau des centres d'excellence, des propositions de nouvelles activités conjointes innovantes seront élaborées pour appuyer la mise en œuvre de la Charte de Genève sur le logement durable et du plan d'action régional.

87. Les outils de diffusion suivants seront utilisés pour promouvoir les travaux des centres d'excellence : site Web dédié de la CEE (<https://unece.org/housing/charter>), vidéos, articles thématiques, podcasts, communiqués de presse et plateformes de médias sociaux de la CEE.

### **E. Forum des maires de la CEE : promouvoir la gouvernance multiniveaux**

88. La 112<sup>e</sup> session du Comité exécutif tenue en décembre 2020 a décidé d'évaluer le Forum et de soumettre les résultats au Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire pour examen à sa session de 2022 ainsi qu'au Comité exécutif. Les résultats de l'évaluation doivent servir de base aux délibérations portant sur les objectifs, le format et la fréquence du Forum, s'il est prolongé au-delà de 2022 (ECE/EX/2020/L.16).

89. Pour étoffer l'évaluation, les maires ont élaboré des recommandations lors de réunions d'information informelles les 15 février, 11 mars et 28 mars 2022. Ces recommandations ont été approuvées de manière informelle lors du deuxième Forum des maires et sont transmises au Comité pour examen à l'occasion de sa 83<sup>e</sup> session (ECE/HBP/2022/1).

90. Si le Forum des maires est prolongé, et en fonction du format convenu, le secrétariat organisera une troisième manifestation en 2023, à la date et selon les modalités décidées par le Comité exécutif.

### **F. Activités du Groupe consultatif du marché immobilier**

91. Le mandat du Groupe consultatif du marché immobilier a été prolongé jusqu'à la fin de 2022, conformément à la décision ECE/EX2020/L.15 de décembre 2020 du Comité exécutif.

92. À sa réunion du 13 janvier 2022, le Bureau du Comité a délibéré sur les activités du Groupe consultatif et recommandé de reconduire le mandat de ce dernier jusqu'à la fin de 2024. Le mandat révisé est présenté dans le document ECE/HBP/2022/7.

93. Le Groupe consultatif du marché immobilier a également élaboré un projet de programme de travail pour la période 2023-2024. Le projet a été discuté avec le Bureau du Comité, qui en a approuvé le contenu. Celui-ci figure dans le document ECE/HBP/2022/8.

94. Le Comité est invité à approuver le mandat révisé du Groupe consultatif du marché immobilier jusqu'à la fin de 2024 et son programme de travail pour la période 2023-2024 ainsi qu'à recommander au Comité exécutif d'approuver les deux documents.

### **G. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire**

95. En 2023, le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers continuera d'aider les États membres à améliorer l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire, mais aussi de promouvoir la sécurité d'occupation et l'amélioration des cadastres et des registres fonciers, y compris les accords institutionnels concernant l'administration des biens fonciers. Pour ce faire, il concentrera ses activités sur l'accélération de la transition numérique, les obstacles juridiques à la collecte de données, la sécurité d'occupation et le renforcement des capacités dans le domaine de l'administration des biens fonciers, sans négliger le suivi et l'évaluation des répercussions que la pandémie de COVID-19 a sur le secteur de l'administration des biens fonciers.

96. Des outils de diffusion seront mis au point pour former et aider les autorités nationales et locales à mettre en œuvre le plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE.

97. La treizième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers aura lieu les 4 et 5 avril 2023 à Genève.

*Effets/résultats des activités et diffusion des résultats*

98. Les activités que le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers prévoit de mener contribueront au renforcement des capacités techniques des autorités chargées de l'administration des biens fonciers dans la région de la CEE.

99. Les outils de diffusion suivants seront utilisés pour promouvoir les travaux du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers : site Web dédié de la CEE (<https://unece.org/land-administration-and-management>), vidéos, articles thématiques, podcasts, communiqués de presse et plateformes de médias sociaux de la CEE.

### **III. Ressources nécessaires à la réalisation des activités que le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire mènera en 2023**

100. Nombre des activités mentionnées, en particulier les activités d'assistance technique aux pays, ne sont pas couvertes par le budget ordinaire de la CEE. Certaines des activités prévues et énumérées seront mises en œuvre avec des fonds provenant du budget ordinaire de la CEE, du Compte de l'ONU pour le développement et du Programme régional de coopération technique. Certains projets extrabudgétaires de la période 2022-2023 ont été financés par les gouvernements de Saint-Marin, de la Slovaquie, de la Suisse et de la Fédération de Russie.

101. Des fonds extrabudgétaires supplémentaires seront nécessaires pour exécuter les activités au titre du programme de travail du Comité pour 2023.

102. Le Groupe du logement et de l'aménagement du territoire compte quatre fonctionnaires dont les postes sont financés par le budget ordinaire : 2 administrateurs, à savoir 1 spécialiste des questions d'environnement de classe P-4 (secrétaire du Comité) et 1 spécialiste des affaires économiques (adjoint de 1<sup>ère</sup> classe) de classe P-2 (secrétaire du Groupe de travail), ainsi que 2 agents des services généraux, à savoir 1 assistant aux programmes de classe G-6 et 1 assistant statistique de classe G-6. Sous réserve de la disponibilité des ressources, le Groupe comptera également un fonctionnaire, un conseiller régional de classe P-4, dont le poste sera financé par le budget ordinaire.